



Secrétariat

**Distr.
GENERALE**

**ST/SG/AC.10/28
23 octobre 2002**

**FRANCAIS
Original : ANGLAIS et FRANCAIS**

**COMITE D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU
SYSTEME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE
CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES
Genève, 11-13 décembre 2002**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE SESSION

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 11 décembre 2002 à 14 heures 30**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du bureau
3. Résolutions et décisions du Conseil économique et social
4. Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses pendant la période biennale 2001-2002

IMPORTANT

Compte tenu des mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (chantal.baudet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

5. Travaux du Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pendant la période biennale 2001-2002
6. Programme de travail pour la période biennale 2003-2004
 - a) Programme de travail et propositions y relatives
 - b) Calendrier des réunions.
7. Projet de résolution 2003/... du Conseil économique et social
8. Autres questions
9. Adoption du rapport.

* * *

NOTES EXPLICATIVES

Généralités

Statut et composition

Le Comité est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, connu précédemment sous le nom de "Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses". Il a été reconfiguré en vertu de la résolution 1999/65 du 26 octobre 1999 du Conseil en tant que Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, avec deux sous-comités, le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) et le Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) (Voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2001/7). La présente session est la première session de ce Comité reconfiguré.

La composition du Comité était, à l'origine, limitée à 31 pays membres (Décision 2001/201B du 3 mai 2001 du Conseil).

L'on peut trouver le détail de la composition d'origine du Comité ou de ses deux sous-comités dans le document ST/SG/AC.10/C.4/2001/8. En vertu de la décision du Conseil 2002/201C, la Chine, qui était déjà membre à part entière du Comité, est devenue membre du Sous-Comité SGH, le Danemark est devenu membre du Comité et du Sous-Comité SGH, et le Portugal est devenu membre du Comité et de ses deux sous-comités.

En conséquence, la composition du Comité est de 33 pays membres, comme suit : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, République tchèque, Qatar, Suède et Ukraine.

Documentation

La documentation concernant le Comité continue à être diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/..

La documentation concernant le Sous-Comité TMD est diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/...

La documentation concernant le Sous-Comité SGH est diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/....

Les documents sont diffusés en anglais et en français seulement, qui sont les langues de travail du secrétariat.

Tous les documents sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, dont le secrétariat assure également le secrétariat du Comité : <http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>.

Interprétation

Des services d'interprétation en anglais, chinois, espagnol, français et russe sont fournis pendant la session.

Règlement intérieur

Conformément à la règle 27 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, les chapitres VI et VIII à XII de ce Règlement intérieur s'appliquent également aux débats du Comité de ses sous-comités (voir aussi les documents ST/SG/AC.10/C.4/2001/1 et ST/SG/AC.10/C.4/2001/6).

Mandat du Comité

Conformément à la résolution 1999/65, le mandat du Comité est de traiter des questions stratégiques plutôt que des questions techniques. Il n'est pas prévu qu'il étudie, modifie ou réexamine les recommandations techniques des sous-comités. Il a les fonctions principales suivantes :

- a) Approuver les programmes de travail des sous-comités à la lumière des ressources disponibles;
- b) Coordonner les orientations stratégiques et politiques dans les domaines d'intérêt commun et ceux où il y a chevauchement;
- c) Approuver officiellement les recommandations des sous-comités et en assurer la

communication au Conseil;

- d) Faciliter et coordonner le bon fonctionnement des sous-comités.

Emploi du temps

La durée de la session est limitée à deux jours et demi (cinq réunions de trois heures). La session sera précédée de la vingt-deuxième session du Sous-Comité TMD (2-6 décembre 2002) (voir ST/SG/AC.10/C.3/43 pour l'ordre du jour) et de la quatrième session du Sous-Comité SGH (9-11 décembre 2002) (voir ST/SG/AC.10/C.4/7 pour l'ordre du jour).

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'usage, le premier point de l'ordre du jour est son adoption.

2. Election du Bureau

Conformément à l'usage, le Comité élira un(une) Président(e) et un(une) ou plusieurs Vice-Présidents(es) parmi les représentants de ses membres.

3. Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Les résolutions et décisions du Conseil économique et social qui se rapportent aux travaux du Comité pendant la période biennale 2001-2002 sont les suivantes :

Décisions : 2001/201B du 3 mai 2001
2002/201C du 26 juillet 2002

Résolutions : 2001/34 du 26 juillet 2001
2001/44 du 20 décembre 2001.

Elles sont reproduites dans le document ST/SG/AC.10/2002/1.

Le Comité sera informé oralement des mesures prises par le secrétariat pour répondre aux paragraphes 3 et 4 de la résolution 2001/34.

Les membres du Comité et les représentants de pays observateurs ou d'organisations internationales concernées souhaiteront peut-être également informer le Comité des actions qu'ils auront entreprises vis-à-vis du paragraphe 3 de la résolution 2001/44.

Le Comité souhaitera éventuellement noter que, conformément à la demande du paragraphe 4 de la résolution 2001/44, le Secrétaire général soumettra en 2003 un rapport au Conseil sur la mise en œuvre des résolutions 2001/34 et 2001/44.

4. Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses pendant la période biennale 2001-2002

Les rapports du Sous-Comité TMD sur ses dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième sessions sont reproduits dans les documents ST/SG/AC.10/C.3/38 et Adds.1-2,

ST/SG/AC.10/C.3/40 et Adds 1-2, et ST/SG/AC.10/C.3/42 et Adds. 1-3.

Le projet d'amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type et Manuel d'épreuves et de critères, tel qu'adopté pour l'instant par le Sous-Comité, figure dans le document ST/SG/AC.10/C.3/2002/60, à l'exception des dispositions supplémentaires relatives au transport de gaz qui figurent dans le document ST/SG/AC.10/C.3/42/Add.1. Ce projet d'amendements fera l'objet d'une lecture finale à la vingt-deuxième session du Sous-Comité (2 au 6 décembre 2002) à laquelle de nouvelles propositions d'amendement seront discutées. Le rapport du Sous-Comité sur sa vingt-deuxième session sera disponible soit sous sa forme définitive, soit sous la forme du projet de rapport préparé par le secrétariat (ST/SG/AC.10/C.3/2002/CRP.3 et additifs pour le rapport proprement dit et ST/SG/AC.10/C.3/2002/CRP.4 et additifs pour les modifications au projet d'amendements. Conformément à son mandat, le Comité souhaitera peut-être approuver le projet d'amendements final adopté par le Sous-Comité et tout autre recommandation qu'il aurait formulée.

5. Travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Les rapports du Sous-Comité SGH sur ses première, deuxième et troisième sessions ont été diffusés sous les cotes ST/SG/AC.10/C.4/2, ST/SG/AC.10/C.4/4 et ST/SG/AC.10/C.4/6. Le Sous-Comité devrait adopter, à sa quatrième session (9-11 décembre 2002) le texte définitif du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur la base d'un projet de texte préparé par un groupe éditorial (ST/SG/AC.10/C.4/2002/16 et additifs 1 à 11).

Le rapport du Sous-Comité sur sa quatrième session sera disponible sous sa forme définitive ou sous la forme du projet de rapport préparé par le secrétariat (ST/SG/AC.10/C.4/2002/CRP.3 et additifs pour le rapport proprement dit et ST/SG/AC.10/C.4/2002/CRP.4 et additifs pour les modifications éventuelles au projet de SGH).

Conformément à son mandat, le Comité souhaitera peut-être approuver le texte définitif du SGH tel qu'adopté par le Sous-Comité, ainsi que toute autre recommandation qu'il aurait formulée.

7. Programme de travail pour la période biennale 2003-2004

(a) Programme de travail et propositions y relatives

Le Comité devrait examiner les propositions faites par les Sous-Comités TMD et SGH à leurs sessions de décembre 2002 en ce qui concerne leurs programmes de travail respectifs, et les approuver à la lumière des ressources disponibles pour 2003-2004.

(b) Calendrier des réunions

Le nombre total de jours de réunion alloué au Comité et aux Sous-Comités est de 38 par période biennale (soit 76 réunions de trois heures). Compte tenu de la répartition effectuée au cours de la période biennale 2001-2002, du calendrier de travail du secrétariat et de la disponibilité des salles de conférence du Palais des

Nations pour la période 2003-2004, les dates suivantes ont été provisoirement fixées :

30 juin – 4 juillet 2003 : Sous-Comité TMD, 23ème session
7-9 juillet 2003 : Sous-Comité SGH, 5ème session

1-10 (matin) décembre 2003 : Sous-Comité TMD, 24ème session
10 (après-midi)-12 décembre 2003 : Sous-Comité SGH, 6ème session

5-14 (matin) juillet 2004 : Sous-Comité TMD, 25ème session
14 (après-midi)-16 juillet 2004 : Sous-Comité SGH, 7ème session

29 novembre – 3 décembre 2004 : Sous-Comité TMD, 26ème session
6-8 (matin) décembre 2004 : Sous-Comité SGH, 8ème session
8 (après-midi)-10 décembre 2004 : Comité, 2ème session.

Le Comité souhaitera peut-être revoir la répartition des réunions pour chaque Sous-Comité compte tenu de leurs programmes de travail respectifs.

8. Projet de résolution 2003/... du Conseil économique et social

Le Comité souhaitera noter que les deux sous-comités auront préparé leur propre contribution à l'élaboration du projet de résolution à soumettre au Conseil pour adoption à sa session de fond de 2003. Le Comité devrait combiner les deux parties et adopter le projet définitif à soumettre au Conseil .

9. Questions diverses

Aucune question diverse ne figure sous ce point à la rédaction du présent ordre du jour.

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Comité devrait adopter le rapport sur sa première session sur la base d'un projet préparé par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

Formulaire d'enregistrement
(à imprimer)

Date:

Titre de la conférence

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (11-13 décembre 2002)

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. ' Mme ' Melle '

Prénom(s)

Catégorie de participation

		Participation	
Chef de délégation	'	Observateur (organisation)	'
Membre de la délégation	'	ONG	'
Observateur (pays)	'	Autre (à spécifier)	'
			du
			au
Possédez-vous un badge de diplomate ou d'employé de Mission, un badge d'ONG issu à Genève ou un badge de longue durée? Dans l'affirmative veuillez cocher :			

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents ? Anglais ' Français ' Autre '

Occupation officielle :	No de passeport :	Date d'expiration :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
No de téléphone officiel :	No de télécopieur :	Adresse E-mail :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse officielle permanente:		
<input type="text"/>		
Adresse à Genève :		
<input type="text"/>		

Accompagné(e) par son conjoint Oui ' Non '

Nom du conjoint :

Prénom :

A remplir lors de la délivrance de la carte	Réservé au Service de sécurité
Signature du participant	No de la carte délivrée
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature du conjoint	Initiales du fonctionnaire
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date	
<input type="text"/>	

Security Identification Section

Open 0800 - 1700 non stop



